



Carte sejour Vie privee familiale/Preuve vie commune

Par **fablebreton**, le 17/10/2011 à 10:49

Bonjour à tous,

Ma compagne Thaïlandaise vit avec moi depuis oct 2010, soit depuis un an.
De plus nous sommes pacsés depuis le mois dernier.

Elle a la carte de séjour Etudiant, et nous pensons demander la carte Vie privée et familiale.

Par conte la seule preuve qu'on a est que sur sa carte de sejour obtenu en Oct 2010, elle a fait mettre l'adresse ou l'on vit ensemble.

Ma question : Est-ce une preuve suffisante (au sens juridique) que nous vivons ensemble depuis 1 an ? sachant que par ailleurs je n'ai pas d'autre preuves.

Merci de votre Aide
Cordialement.
Fabien

Par **Domil**, le 17/10/2011 à 10:55

non, ce n'est pas suffisant.

De toute façon, le PACS avec une seule année de vie commune n'est qu'un élément d'appréciation pour la VPF, pas un droit

Par **fablebreton**, le 17/10/2011 à 11:12

OK merci, c'est bien ce que je pensais, on va attendre 2 ou 3 ans de vie communes, c'est moins risqué.

Dans l'immédiat on va essayer de renouveler son titre étudiant.

Merci encore
Fabien.

Par **aminoz**, le **18/10/2011** à **00:41**

Bonjour ,

votre adresse sur sa carte de sejour c'est vraiment pas suffisant ! il vous faut des preuves d'un an de vie comune , essayez de travailler sur ça :

- il vous faut sur tt un compte bancaire commun .
 - facture EDF avec les 2 noms (1 an)
 - facture internet avec les 2 noms aussi (1 an)
 - ses relevés de compte bancaire avec votre adresse (1 an)
 - assurance, impots
- enfin tt ce que vous pouvez mettre aux 2 noms sera un plus .

Par **fablebreton**, le **19/10/2011** à **20:53**

Merci pour vos conseils, je vais travailler la dessus. Bonne soirée